

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

158x05

### INDEMNITE AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX

Par délibération du 26 octobre 2004, le Conseil Municipal a accordé une indemnité de 660 € aux agents des services fiscaux pour l'année 2005.

Ce service donnant entière satisfaction notamment par les tournées mensuelles organisées en Mairie, Monsieur le Maire propose d'une part, de reconduire cette indemnité et d'autre part, de la porter à 667 € pour l'année 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- FIXE à **667 €** pour l'année 2006 le montant global de l'indemnité aux agents des services fiscaux qui sera répartie suivant les propositions du Chef de Centre, entre les différentes personnes du service.

- PRECISE que les crédits figurent au Budget – article 6.228.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 17 octobre 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER